

Compte-rendu du Conseil municipal du 22 mars 2018

Les Finances passées au crible

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Elle est disponible sur le site internet de la commune : <http://www.mairie-uzemain.fr>.

D'un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses).

- **La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (électricité, charges de personnel,...).
- **La section d'investissement** présente les programmes d'équipement nouveaux ou en cours (travaux, achat de matériel, achat et travaux de bâtiments etc.....).

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (impôts, recettes du domaine, tarification des services), par des dotations de l'Etat, subventions.

Les comptes administratifs 2017 commune et forêt

COMMUNE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017	1 123 146,49 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017	714 198,44 €
RESULTAT Excédent	408 948,05 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017	327 115,61 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017	322 585,12 €
RESULTAT Excédent	4 530,49 €
Excédent Global 2017	413 478,54 €

FORET

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017	69 972,09 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017	55 108,44 €
RESULTAT Excédent	14 863,55 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017	€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017	1 346,02 €
RESULTAT Déficit	- 1 346,02 €
Excédent Global 2017	13 517,53 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES

Excédent (*) pour

l'équilibre des dépenses

d'investissement :

229 916,87 €

Autres charges :

Reversements

51 576,00 €

Intérêts

d'emprunt : **0€**

Autres charges de gestion
courantes :

106 554,68 €

Part des charges de personnel

remboursées :

105 689,08 €

Charges à caractère

général :

(énergie, fournitures
entretien, eau, électricité
etc...)

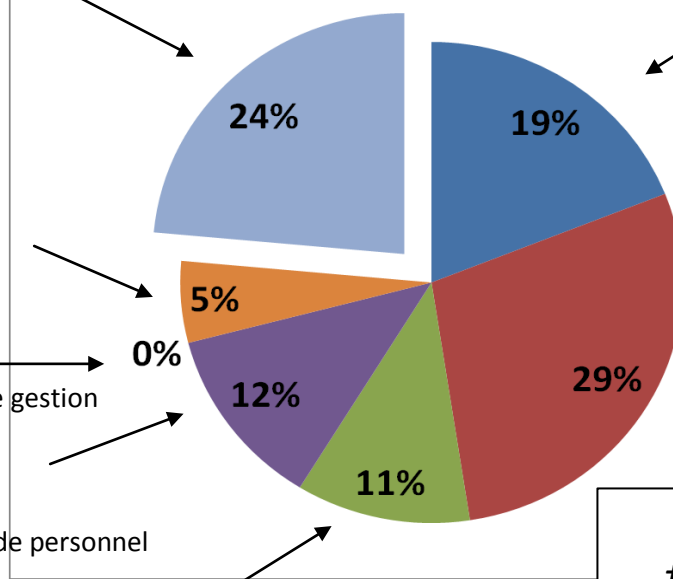
178 770,60 €

Part des charges de

personnel non

remboursées :

268 890,20 €



DEPENSES : 711 480,56€

+ EXCEDENT (*) : 229 916,87 €

= 941 397,43 €

RECETTES REELLES

Autres produits :

Locations immeubles

Produits forestiers :

66 521,46 €

Dotations de l'état et
participations :

284 963,50 €

Remboursements

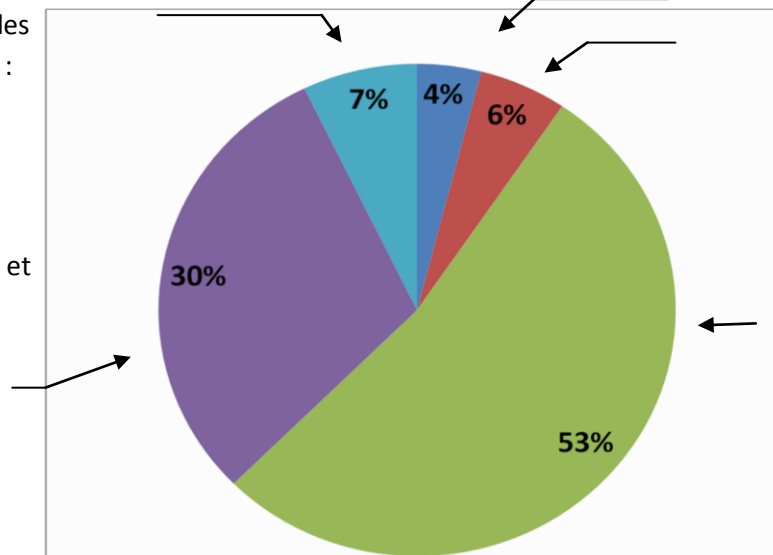
divers : **37 638,54 €**

Produit des services :

51 624,14 €

Impôts et taxes :

499 592,19 €



RECETTES :

941 397,43€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des **recettes** réelles d'investissement de l'exercice : 327 115,61 €

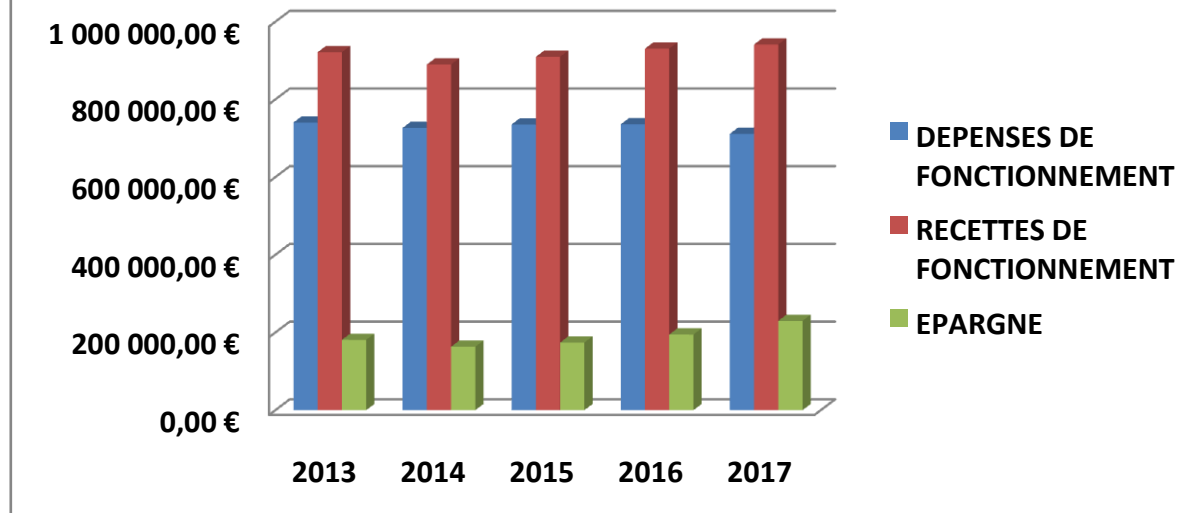
Total des **dépenses** réelles d'investissement de l'exercice : 322 585,12 €

Solde de l'exercice : 4 530,49 €.

Excédent des dépenses de fonctionnement : 408 948,05 €

Excédent des dépenses d'investissement : 4 530,49 €

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Une épargne nette exceptionnelle en 2017

Le compte administratif 2017 laisse apparaître un montant d'épargne exceptionnel par rapport aux années antérieures (en 2016 : 176 898€) ; cela s'explique par le prélèvement de l'excédent du budget annexe forêt (+ 15 000€ et des rappels de remboursement de salaires).

Les principaux investissements effectués en 2017

Travaux de voirie : **90 418€**

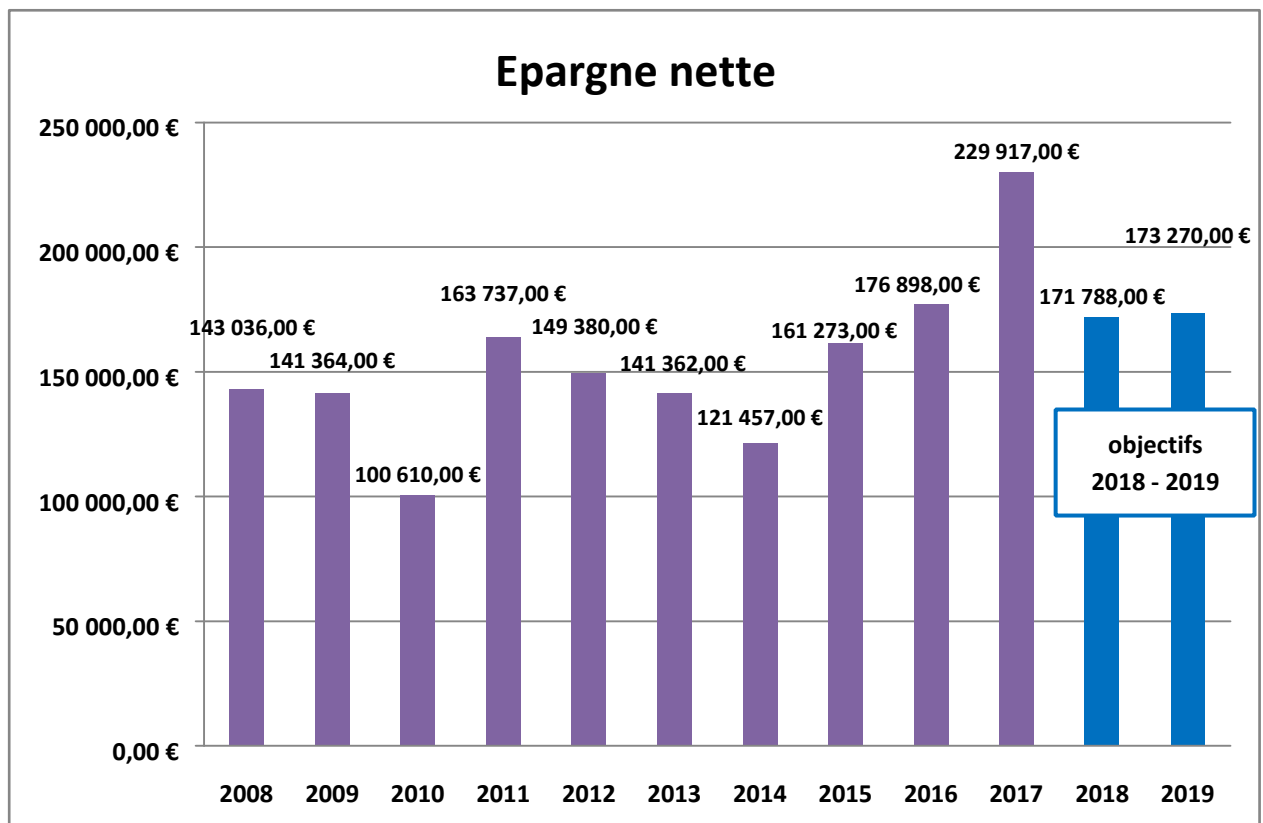
Etudes thermique et maîtrise d'œuvre de la rénovation thermique de la salle polyvalente: **4 559€**

Etudes de l'aménagement du centre d'Uzemain : **3 777€**

Logiciel informatique : **358€**

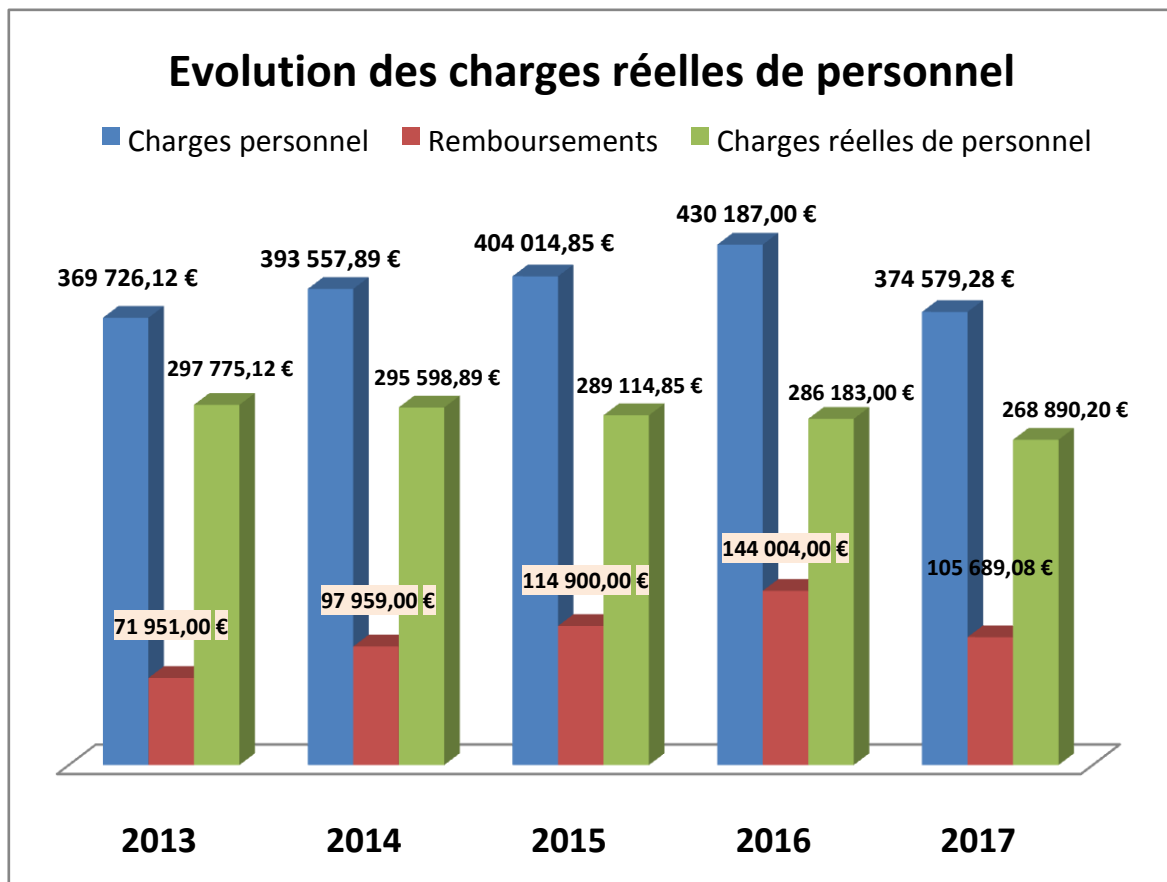
Outillage : **350€**

Epargne nette



Des objectifs pour 2018-2019 :

Si les charges et recettes peuvent se maintenir au niveau actuel, l'épargne nette des années 2018 et 2019 pourraient être respectivement de 171 788€ et 173 270€. A noter que la commune n'a pas d'emprunt à rembourser.



Compte tenu des difficultés de recrutement des emplois aidés et de la baisse du niveau de remboursement, la maîtrise des dépenses de personnel demandera beaucoup d'attention ; tous les services devant être assurés cependant (hors les "Nouvelles Activités Péri-scolaires " qui ne seront plus au planning à partir de la rentrée de l'année scolaire 2018-2019).

Le budget 2018 de la commune

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement : 1 215 686 €

Les principales recettes concernent :

- Le produit des services : **41 170 €**
- Les impôts, taxes et dotations : **707 268 €**
- D'autres produits (locations, remboursement personnel, vente de bois) : **58 300 €**
- Les excédents antérieurs reportés : **408 948 €**

Les principales dépenses concernent :

- Les charges générales et autres : **307 225 €**
- Les charges de personnel : **376 500 €**
- Des versements au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : **51 576 €**
- Des dépenses imprévues : **29 385 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 770 729 €

Elles concernent notamment :

- Des travaux de voirie et aménagement de bourg : **392 700 €**
- La rénovation thermique de la salle polyvalente : **330 000 €**
- Des achat de matériel informatique à l'école : **10 000 €**
- Document d'urbanisme (carte communale) : **11 600 €**
- Des réparations bâtiment , conservation du patrimoine, outillage etc... : **9700 € Recettes d'investissement** : Elles proviennent principalement de :
- L'excédent 2017 : **4 530 €**
- D'une estimation des subventions à percevoir en 2018 : **189 160 €**
- D'un fond de compensation de remboursement de la TVA : **16 315 €**
- D'un prélèvement sur le fonctionnement (épargne et excédents antérieurs) : **450 000€**

Le budget 2018 de la foret

Recettes de fonctionnement : 52 517 €

dont :

- Ventes de bois et droits de chasse : **38 900 €**
- Excédent antérieur : **13 517 €**

Dépenses de fonctionnement :

- Entretien des bois et foret : **24 700 €**
- Versement au budget de la commune et divers : **10 717€ €** - Virement à la section d'investissement : **17 200 € Recettes d'Investissement : 49 346 €** dont :
- Subventions état et région : **30 800 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **17 200 € Dépenses d'investissement** : dont :
- Travaux sur un chemin forestier : **48 000€**

Le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale

Compte administratif

Recettes : 8 379€

Les principales recettes concernent :

- La subvention communale : **7 500 €**
- Des libéralités reçues : **20 €**
- L'excédent antérieur reporté : **859 €**

Dépenses :

Les principales dépenses concernent :

- Des cotisation URSSAF : **180 €**
- Des subventions : ADMR : **650 €** ; club du muguet : **300 €**
- Le repas des aînés et les friandises de Noël apportées lors de la visite au domicile : **6 708 €**

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale

La subvention communale de 7500 € versée pour le fonctionnement du CCAS est inchangée.

Recettes : 8 161 €

Les principales recettes concernent :

- La subvention communale : **7 500 €**
- Des libéralités reçues : **300 €**
- L'excédent antérieur reporté : **361 €**

Dépenses :

Les principales dépenses concernent :

- Des cotisations URSSAF : **180 €**
- Des subventions : ADMR : **650 €** ; club du muguet : **300 €**
- Le repas des aînés et les friandises de Noël apportées lors de la visite à domicile par les conseillers municipaux et membres du CCAS : **7000 €**

Les Taux d'impositions inchangés

Malgré cela, il n'a pas été envisagé d'augmenter les taux d'imposition qui seront donc inchangés, à savoir : taxe d'habitation 12,09 % ; taxe foncière bâti 15,30 % ; taxe foncière non bâti 25,23 %.

Des remboursements

Un remboursement pour la mise à disposition de personnel à l'Association Foncière a été demandé à celle-ci pour la somme de 2648€. Les frais de chauffage des logements communaux remboursés par les locataires se montent à la somme de 4477€.

Le SDEV entretien et subventionne notre éclairage public

La commune délègue à nouveau la compétence, d'une durée de quatre ans pour l'entretien et les travaux d'investissement de l'éclairage public, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges ; celui-ci prenant en charge 50% des dépenses liées au contrôle et au relampage des points lumineux de la commune.

Baisse du recrutement de contrats aidés et suppression des Nouvelles Activités Périscolaires

Compte tenu du désengagement de l'Etat relatif aux aides financières précédemment accordées pour les "Nouvelles Activités Périscolaires" et les mesures fortement contraignantes liées à l'embauche de personnel en contrat aidé par l'état, le conseil municipal a décidé de revenir à la semaine de quatre jours. Les "NAP" seront donc supprimées à la prochaine rentrée ; les horaires de ramassage par le bus seront inchangés.

Le maire déplore la mise en place de nouvelles exigences de l'état conditionnant le recrutement des emplois aidés qui deviennent des "Parcours Emploi Compétences".

Les contrats aidés malgré leur imperfection avaient permis d'employer des personnes qui n'étaient pas à même de retrouver un emploi pour diverses raisons notamment liées à la localisation géographique en zone rurale, en situation de handicap, ou autres. Après les TUC, les CES (contrats emploi/solidarité), les CEC (emploi consolidé), les CA (contrats d'avenir), les EA (emplois d'avenir), et les CUI-CAE (contrats uniques d'insertion) qui se sont succédés durant 30 ans, voici venu le PEC, "le Parcours Emploi Compétences".

La commune en tant qu'employeur a toujours tenu compte de chaque situation individuelle et tenté d'apporter son soutien à tout projet de retour à l'emploi de son personnel. Les nouvelles conditions imposées par l'état ne pourront plus s'adresser à tous les publics en difficultés ; à cela s'ajoute une baisse des aides financières : un encadrement drastique qui limitera le recrutement.

Ad'AP: l'Agenda d'Accessibilité programmé

Approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en conformité aux règles d'accessibilité du patrimoine immobilier pour 7 établissements recevant du public.

Les travaux programmés seront conformes aux règles d'accessibilité ; d'un montant de 116 550 € HT, ils respecteront le délai de 6 ans octroyé pour cet ensemble d'établissements recevant du public.

Syndicat Mixte pour l'Informatique Communale

Le conseil municipal se prononce sur les nouvelles demandes d'adhésion des communes : Frebecourt, Puzieux et Syndicat scolaire du secteur de Le Tholy.

Prix de la semaine de l'ALSH pour les personnes extérieures à la commune

Une majoration de 10€ du prix d'inscription à la semaine est demandée aux familles des enfants extérieurs à la commune.

Ce qui porte le prix à la semaine de centre aéré pour les familles extérieures à 68 €.

Baux de location

Logement Mairie 1^{ère} étage : au 01/04/2018, montant du loyer 380 €.

Logement Mairie RDC : au 01/04/2018, montant du loyer 400 €.

Demande de subventions pour les travaux en cours

Demande de subventions pour le projet d'Aménagement du Centre Bourg : Budget HT de 345 000 €.

Demande de subventions pour le projet de rénovation de la Salle Polyvalente : Budget HT de 365 000 €.

Le conseil municipal approuve les projets qui lui ont été présentés et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ces projets.

